



## **PROJET DE ZONALISATION DE LA PJ « OUEST »**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une réunion d'information pour l'ensemble des syndicats représentatifs au niveau de la DIPJ de RENNES a eu lieu. Cette réunion a été organisée par M. GONTIER, Directeur adjoint de la DIPJ, en visio-conférence. Le SNIPAT était représenté par Mme POULIQUEN pour NANTES, Mmes LE GOC ET FLAMANT pour ANGERS et par M. BOUILLON pour ROUEN.

Cette réunion avait pour but de présenter les grandes lignes de la réforme en cours et de recueillir les avis et remarques. Il est à déplorer que les représentants des organisations syndicales n'ont reçu aucun document sur ce projet de zonalisation pour préparer cette réunion.

Cette réforme serait applicable **pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021**. Une réforme Nationale ....

Elle devrait apporter quelques changements :

### **Sur les appellations :**

- ✓ **DIPJ deviendrait : DZPJ (Direction zonale de Police Judiciaire)**
- ✓ **SRPJ deviendrait : DTPJ (Direction territoriale de Police Judiciaire)**
- ✓ **ANTENNE PJ deviendrait : SPJ (Service de Police Judiciaire)**

Cette réforme impliquerait un redécoupage de la zone de compétences pour les services de la DZPJ.

La DZPJ de RENNES récupérerait la DIPJ d'ORLEANS avec les services de DREUX et de TOURS.

Ainsi la zone de compétences serait portée sur les 20 départements de la zone de sécurité et de défense Ouest.

### **Les gros changements :**

L'antenne PJ de NANTES deviendrait une DTPJ (Direction territoriale) au détriment du SPRJ d'ANGERS qui deviendrait un SPJ.

La DTPJ NANTES récupérerait deux départements : la Mayenne et la Vendée, avec ce que cela impliquera.

### **Les annonces :**

- ✓ pour le future DTPJ NANTES : Une prévision de création de deux nouveaux groupes (criminel et stups) et renfort du personnel de la section administrative (RH et Budget).
- ✓ Pour le SPJ ANGERS : un lissage des effectifs au fil du temps.



# snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

## Quelques problèmes soulevés :

- ✓ Le manque de locaux pour la DTPJ : aucune information sur les projets en cours sur l'agrandissement de l'espace PJ à NANTES pour recevoir du personnel n'a été donnée.
- ✓ Les renforts d'effectifs ? pas de précision donnée sur le nombre d'effectifs demandé pour les PATS.
- ✓ La réforme des PTS et son incidence sur cette réforme
- ✓ Les inquiétudes du personnel notamment sur ANGERS (moins d'attractivité)
- ✓ L'évolution de l'activité des services,
- ✓ La mise en place de la nouvelle organisation entre services
- ✓ Etc...

A ce jour, il n'est pas fait mention de mouvement de personnel, ni d'arrêté de restructuration incombant à cette réforme.

**Une présentation de cette réforme est prévue au Comité Technique Ministériel le 18 septembre prochain.**

**Le SNIPAT RESTERA VIGILANT**

**et ACCOMPAGNERA LES AGENTS**

**DANS LA MISE EN APPLICATION DE CETTE REFORME**